

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-13-chem | C. E. \[Caisse d'Epargne ?\]. \(Loterie\).](#)
[ItemSimone Lazarus. Les origines des oeuvres sociales des régions mulhusiennes. 1938 | Les CE \[caisses d'épargnes\] à Mulhouse](#)

Simone Lazarus. Les origines des oeuvres sociales des régions mulhusiennes, 1938 | Les CE [caisses d'épargnes] à Mulhouse

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0293

SourceBoite_011-13-chem | C. E. [Caisse d'Epargne ?]. (Loterie).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lazarus, Simone](#)

Références bibliographiques[Lazarus, Les Origines des oeuvres sociales dans la région mulhousienne](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

S. Lazarus

Orig. de source soc. de l'Es. C. E. à Mulhouse.
 rés. mulhousienne
 1938.

- En 1827, Gaimard Dollfus et Koechlin fondent 1 caisse de prime (in brêt 5% ; le directeur Koechlin en verse 6%, le boni devant permettre le rachat de la caisse).

En 1835, furent organisés la C. E. générale par l'Etat (voir du 5 juin), la caisse de Dollfus et Koechlin sera en opération. Elle fonctionne mulhousienne.

- Mais certains n'ont pas hésité à avoir la C. E. (recherches).

Mme de la fabrique de Wellerling avait fait sa caisse fondée en 1821. Elle fonctionnait sur la même base :

- in brêt 5%.
- dépôt volontaire
- après obligation les personnes en apprentissage de la construction, de commerce et d'industrie ; le dépôt s'accumule → fin de l'apprentissage et devient alors être mis intégralement à la disposition du maître
- dépôt obligatoire avec 1. pièce de 12 francs depuis 5 fr. par semaine ; elle devait servir la moitié de leur âge. Les autres leur être remis lorsqu'ils quittaient

la banque ou s'en passer.

Les sommes devaient servir à fournir de
bit à aux ouvriers (souvent de ce c.é.)
qui voulaient acheter 1 maison, 1 pièce de
terre ou du bit. L'un leste de ce mit-habit
de 5%.

- A Giromagny, Borgeol-Jary a insisté
aux ouvriers, fut ceux qui n'avaient pu l'obtenir
encore de droit, mais de ce vote conduit
à cette somme.

(p 123. 125)

- A la loi de 1850 sur la caisse d'hab.
de Reims, 11^e fabricants de machines ont
1 caisse d'encouragement à l'industrie 2 qui servait
à l'industrie et à l'agriculture et la c. h.
en avait une retenue de 3% sur la caisse d'
ouvriers (selon loi); le patron avait 3%
de la c. d'ouvriers qu'il versait. ~~Le 3% de~~
5% étaient versés à la caisse de c.é. h. 7%
étaient destinés à assurer la partie et les secours
moyens.

Peu de surci. Le patron réduisait 1%. Les
marchés

(p 125-127)